



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2016  
Français  
Original : espagnol

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Estudio e Investigación de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Les femmes et leur autonomisation économique : les défis de l'Argentine

En Argentine, la situation économique est telle que l'écart entre les plus riches et les pauvres et indigents s'est accentué ces 20 dernières années, le nombre de pauvres et d'indigents ayant considérablement augmenté. La majorité des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes et des enfants.

Le pays ne dispose pas de chiffres officiels de la pauvreté et de l'extrême pauvreté pour ces dernières années, puisque ceux-ci ne sont pas compilés de manière officielle et qu'il faut pour les évaluer faire appel à des cabinets de conseil privés et à des universités. Les données utilisées jusqu'ici étaient généralement celles de l'observatoire de la dette sociale de l'Université catholique argentine. En septembre 2016, des chiffres officiels ont à nouveau été compilés. Ils seront publiés de manière périodique.

Dans ce contexte, la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 1, « Éliminer la pauvreté », représente un défi de taille. Il faut que les politiques adoptées s'accordent avec les politiques macroéconomiques et fiscales. Les coupes budgétaires des dépenses publiques ne doivent pas affecter le financement des politiques visant à l'égalité, l'Argentine ayant adopté le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Parmi ces objectifs, celui relatif à l'égalité entre les sexes est essentiel. Il représente une opportunité de garantir par une politique économique le financement des politiques en faveur de l'égalité des sexes. Il serait avisé dans ce sens d'affecter spécialement des postes budgétaires à l'égalité entre les sexes.

Cela devrait s'accompagner de mesures d'encouragement et de formations pour permettre aux femmes et à leurs organisations de participer à la définition et à l'élaboration de politiques économiques ainsi qu'à leur mise en œuvre. Il est du devoir et de l'obligation de l'État de reconnaître et de garantir à toutes les femmes, dans leur diversité, les droits économiques favorisant leur autonomie, et de prendre, outre des mesures légales, des mesures en ce sens dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la sphère socioculturelle. Les couches les plus vulnérables de la société, notamment les femmes autochtones, d'ascendance africaine, migrantes, handicapées, atteintes par le VIH et appartenant à la communauté LGBT, requièrent une attention particulière. Les investissements dans le développement doivent prendre les femmes autochtones en considération pour une économie durable. Leurs connaissances en matière d'aliments et de plantes médicinales, de techniques de production et d'élaboration d'aliments, de confection de textiles et autres doivent être exploitées.

En outre, il faut favoriser l'accès des femmes aux technologies informatiques et de la communication, en diversifiant et en encourageant leur formation, notamment par la promotion de formations universitaires aux nouvelles technologies.

De la même manière, il faut garantir le développement de l'accès des femmes aux emplois formels et respecter la Convention sur l'égalité de rémunération de l'Organisation internationale du Travail. Néanmoins, cela sera impossible si la responsabilité des tâches ménagères et des soins non rémunérés n'est pas partagée.

Entièrement impartie aux femmes, elle représente le principal facteur limitant les carrières professionnelles des femmes en Argentine. Ce problème s'est aggravé depuis les années 90, les politiques d'ajustement structurel alors appliquées par le gouvernement ayant diminué la responsabilité de l'État envers les familles et la société en matière de services et de soins destinés aux enfants, aux malades, aux handicapés et aux personnes âgées, jusqu'à la faire disparaître. L'État doit non seulement promouvoir et équilibrer la responsabilité des hommes et des femmes, mais également assumer sa part de responsabilité en rétablissant son soutien par le biais de programmes sociaux.

L'Argentine a ratifié la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du Travail et adopté une législation reconnaissant le travail domestique comme travail formel. Cependant, il reste encore un travail d'information à entreprendre auprès des employeurs et des travailleurs domestiques, qui sont en majorité des femmes, pour qu'ils aient recours à la loi. Il faut également régulariser la situation de la part importante de la population féminine qui travaille dans ce secteur.

Un autre point à développer est celui de l'accès des femmes citadines et rurales aux services financiers, en particulier dans les zones éloignées des centres urbains, ainsi que la création de mécanismes de contrôle du fonctionnement de ces entités.

La réalisation des cibles des objectifs de développement durable pose un défi au gouvernement argentin, en particulier l'objectif 5 d'égalité entre les sexes et l'objectif 1 d'élimination de la pauvreté, ainsi que ceux visant à améliorer la situation économique en garantissant une redistribution équilibrée des bénéfices. L'État doit régler sa dette envers les femmes, qui s'est aggravée depuis les années 90. Dans ce sens, il serait essentiel d'adopter une politique fiscale qui réduise les inégalités en matière de partage du revenu national. Nous ne considérons pas que le ralentissement de la croissance économique, la volatilité des conditions macroéconomiques et le poids de la dette externe soient des arguments suffisants à justifier la stagnation en matière d'égalité entre hommes et femmes.

Comme mentionné précédemment, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable sont une opportunité pour avancer sur la voie de l'égalité. Il faut pour cela que l'économie et les politiques macroéconomiques et microéconomiques soient considérées à travers le prisme de l'égalité, en prenant en considération la voix et l'évaluation des organisations de femmes.